

**MÉTADONNÉES**

**Intitulé exact :** *P.J. Cohens and M.J. Cohens v. Commonwealth of Virginia*, 19 U.S. 264 (1821)

**Alias :** N/A

**Thème :** Fédéralisme

**Mots-clés :** Contrôle de constitutionnalité ; Article III ; Onzième Amendement ; compétences de la Cour Suprême

---

**Résumé des faits :**

L'État de Virginie interdit la vente de ticket de loterie fédérale sur son territoire. Deux frères sont condamnés pour avoir outrepassé cette interdiction.

Alors qu'ils contestent leur condamnation et considère l'interdiction de vente contraire à la clause de commerce (article Ier de la Constitution), l'État de Virginie considère, quant à lui, que la Cour Suprême des États-Unis ne peut pas être saisie en appel d'une décision d'une Cour Suprême fédérée au titre du Onzième Amendement (immunité juridictionnelle des États fédérés).

**Question(s) de droit :**

Deux questions principales sont soulevées :

- La Cour Suprême des États-Unis peut-elle être saisie en appel d'une décision rendue par une Cour Suprême fédérée ?
- Un État peut-il interdire la vente de ticket de loterie fédérale sur son territoire ?

**Solution(s) :**

À l'unanimité de ses membres, la Cour Suprême considère, tout d'abord, que l'article III de la Constitution ne prévoit pas d'exception à son champ de compétence, qui couvre donc « tous les contentieux, en droit et équité, qui découle de la présente Constitution, des lois des États-Unis, des traités déjà conclus ou qui le seront sous leur autorité ». Elle se considère donc compétente pour contrôler une décision rendue par une Cour Suprême fédérée, dans la mesure où cette dernière intervient dans le champ du droit fédéral.

La Cour Suprême considère par ailleurs, et toujours à l'unanimité, que les tickets de loterie fédérale n'étaient pas destinés à être vendus en dehors du District de Columbia et que l'État de Virginie pouvait valablement en interdire la fourniture sur son territoire.



## Principe(s) dégagé(s) :

Cette décision affirme que le Onzième Amendement ne fait pas obstacle à sa compétence d'appel sur les décisions rendues par les Cours Suprêmes fédérées. Elle formalise donc la suprématie juridictionnelle de la Cour Suprême des États-Unis et sa compétence de dernier ressort/dernier mot.

\*\*\*

## Citation(s) importante(s) :

- Marshall : « *There is certainly nothing in the circumstances under which our Constitution was formed, nothing in the history of the times, which would justify the opinion that the confidence reposed in the States was so implicit as to leave in them and their tribunals the power of resisting or defeating, in the form of law, the legitimate measures of the Union* » [pp. 388-389]<sup>1</sup>.
- Marshall : « *It may be true that the partiality of the State tribunals, in ordinary controversies between a State and its citizens, was not apprehended, and therefore the judicial power of the Union was not extended to such cases; but this was not the sole nor the greatest object for which this department was created. A more important, a much more interesting, object was the preservation of the Constitution and laws of the United States, so far as they can be preserved by judicial authority, and therefore the jurisdiction of the Courts of the Union was expressly extended to all cases arising under that Constitution and those laws. If the Constitution or laws may be violated by proceedings instituted by a State against its own citizens, and if that violation may be such as essentially to affect the Constitution and the laws (...), why should these cases be excepted from that provision which expressly extends the judicial power of the Union to all cases arising under the Constitution and laws?* » [pp. 391-392]<sup>2</sup>.

## Postérité :

- Il s'agit de l'une des décisions fondatrices du contrôle de constitutionnalité aux États-Unis, et de l'une des décisions qui délimitent l'étendue des compétences de la Cour Suprême.
- Elle complète la décision *Martin v. Hunter's Lessee*, 14 U.S. 304 (1816), qui avait établi la compétence d'appel de la Cour Suprême en matière civile.

\*\*\*

---

<sup>1</sup> « Il n'y a absolument rien dans le contexte dans lequel notre Constitution a été adoptée, rien dans l'histoire de cette époque, qui puisse fonder l'idée que la confiance témoignée aux États était si totale qu'elle implique de leur accorder, à eux et à leurs tribunaux, le pouvoir de refuser ou déjouer légalement les mesures légitimes de l'Union. »

<sup>2</sup> « Il est sans doute vrai que la partialité des juridictions fédérées dans le cadre de différends ordinaires entre un État et ses citoyens n'a pas été envisagée, et qu'ainsi le pouvoir judiciaire fédéral n'a pas été étendu à ce type de contentieux ; mais il ne s'agissait pas là de la seule ou de la plus fondamentale des raisons pour lesquelles ce pouvoir a été créé. Cette raison plus importante et bien plus intéressante était celle de la préservation de la Constitution et des lois des États-Unis, autant qu'elles puissent être préservées par l'autorité judiciaire, et ainsi les compétences des juridictions fédérales ont été étendues à tous les contentieux impliquant la Constitution et ces lois. Si une atteinte peut être portée à la Constitution ou à ces lois dans le cadre d'un contentieux impliquant l'État et ses citoyens, et si cette atteinte peut être telle qu'elle affecte la Constitution et les lois fédérales, (...) pourquoi ces contentieux ne seraient-ils pas inclus dans la disposition qui étend explicitement les compétences du pouvoir judiciaire fédéral à l'ensemble des différends impliquant la Constitution et les lois fédérales ? »



### Références extérieures :

- [GRABERT, Mark A., « The Passive-Aggressive Virtues: \*Cohens v Virginia\* and the Problematic Establishment of Judicial Power », \*Constitutional Comment\*, vol. 12, 1995, pp. 68-92.](#)
- [SMITH, Dumont., « Decisive Battles of Constitutional Law: \*Cohens v Virginia\* \(6 Wheat. 264\) », \*American Bar Association Journal\*, vol. 9, n° 3, 1923, pp. 165-167.](#)
- [ZOLLER, Élisabeth, « La suprématie de la Cour Suprême des États-Unis sur les Cours Suprêmes d'États », in \*Les grands arrêts de la Cour Suprême des États-Unis\*, Dalloz, 2010, pp 56-71.](#)

